

### En cas de litige

La recherche d'une solution amiable est toujours à privilégier. Un courrier peut être envoyé au voisin (*voir modèle ci-après*). Vous pourrez également contacter un conciliateur de justice.

En cas d'échec, il faudra saisir le Tribunal Judiciaire compétent pour ces questions.

### Proposition de courrier

Attention ce modèle est simplement destiné à vous aider dans vos démarches, il vous appartient de vérifier que ce courrier correspond bien à votre situation et de nous contacter pour plus d'information.

Vos noms et adresse                      Fait à ....., le .....

Nom et adresse du voisin

Objet : Demande de suppression d'une vue

Madame, Monsieur,

Je suis propriétaire d'une maison située à ..... qui jouxte votre pavillon.

Vous avez fait percer, le ....., une fenêtre donnant directement sur mon fonds à une distance d'environ ..... m de la ligne séparative de nos terrains.

Je vous informe que l'article 678 du Code civil interdit la construction d'une telle vue droite à moins de 1,90 m de la limite des propriétés.

En conséquence, je vous mets en demeure de supprimer ou modifier cette vue (installation d'un verre dormant par exemple).

En cas de désaccord de votre part, je ne manquerai pas de porter ce litige devant les tribunaux.

Dans l'attente de vous lire, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

## L'ADIL existe et vous offre un conseil gratuit grâce à la contribution financière de ses membres :

Les Conseils départementaux du Loiret et d'Eure-et-Loir  
et certaines collectivités locales  
Le Ministère chargé du Logement  
Les professionnels du logement,  
Les organismes de logements sociaux  
et Action Logement,  
Les établissements de crédit...  
Les organismes d'intérêt général :  
Caisses d'Allocations Familiales,  
Conseil Départemental d'Accès au Droit...  
Les représentants des usagers et des familles

### La diversité des membres de l'ADIL du Loiret et d'Eure-et-Loir • Espace Conseil France Rénov' est la garantie de son indépendance

Nous répondons à vos questions  
par téléphone ou en entretiens personnalisés  
(avec ou sans rendez-vous) du lundi au jeudi  
de 8h45 à 12h00 et 13h30 à 17h30  
le vendredi de 8h30 à 12h00 et 13h30 à 16h00

Pour connaître les jours, horaires  
et lieux des permanences,  
un seul numéro : **02 38 62 47 07**

### ADIL du Loiret et d'Eure-et-Loir • Espace Conseil France Rénov'

1 bis rue Saint Euverte • 45000 ORLÉANS  
3 rue Philarète Chasles • 28300 MAINVILLIERS

Tél. : **02 38 62 47 07**

Fax : 02 38 77 08 10

adil@adil45-28.org • [www.adil45-28.org](http://www.adil45-28.org)

## LES RELATIONS DE BON VOISINAGE

# "LES JOURS ET LES VUES"



Réalisation : Nicolas Gaultier - Illustrations : Christian HIRLAY - Édition : janvier 2022